

**Objet : A L'ATTENTION DE MONSIEUR LEBRETON  
(Réponse)**



**@ Mails (envoyés)**  
Préc. @

**Date : le 8 juillet 2010 à 15:10**

**Expéditeur : Mme Le MOAL Colette, députée**  
De : [permanence@colette-lemoal.fr](mailto:permanence@colette-lemoal.fr)

**Destinataire : M. LEBRETON Hervé**  
A : [contact@pour-une-democratie-directe.fr](mailto:contact@pour-une-democratie-directe.fr)

---

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la réponse de Madame Le Moal.

Meilleures salutations.

Clarisse GORCE  
Assistante de Mme Le Moal - Députée de la 3ème Circonscription des Yvelines  
01 39 54 46 00  
[www.colette-lemoal.fr](http://www.colette-lemoal.fr)



**Colette Le MOAL**  
Députée des Yvelines  
3<sup>ème</sup> circonscription

**Monsieur Hervé LEBRETON**  
**Président**

Association pour une démocratie directe  
BP 9

47630 PRAYSSAS

Le Chesnay,

Le jeudi 8 juillet 2010

N. Réf. : CG/295-10

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur votre pétition demandant l'alignement des régimes spéciaux de retraite des parlementaires sur le régime général, et je vous en remercie.

Sans maîtriser les règles motivant l'inscription au rôle général de ces pétitions, je pense tout d'abord que, au vu des délais que suppose un examen parlementaire selon cette procédure, et alors que la réforme des retraites est sur le point d'être abordée par la représentation nationale, c'est dans ce dernier cadre et sous la forme d'amendement que votre proposition peut trouver sa pertinence et son débouché le plus prompt.

Comme vous l'a précisé le Président du groupe Nouveau Centre, auquel j'appartiens, l'extinction des régimes spéciaux est un « cheval de bataille » des parlementaires centristes. En 2002, nous avons ainsi proposé une suppression progressive de ces régimes pour les nouveaux actifs.

Nous avons demandé au gouvernement la rédaction d'un rapport examinant la faisabilité de la suppression progressive des régimes spéciaux avec le maintien des droits acquis.

Ce combat, nous l'avons aussi mené au cas par cas – *notamment lors de la discussion du projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz.*

Dès lors, il me semble évident que cet esprit de réforme et de solidarité nationale doit s'appliquer en des termes identiques aux parlementaires, dans un souci d'équité et d'exemplarité.

Demeurant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.



Colette Le MOAL

P.S. : pour votre information, suite à la démission du Secrétaire d'État Christian BLANC, mon mandat de Députée prend fin au 5 août prochain.

Permanence parlementaire, 18 avenue de Bellevue – 78150 Le Chesnay  
tél : 01 39 54 46 00 – fax : 01 39 66 02 00